

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

LYCEE CAMILLE GUERIN POITIERS

La seconde générale et
technologique



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE



SOMMAIRE

- Le nouveau lycée
- La seconde générale et technologique

LE NOUVEAU LYCÉE

- Pour mieux accompagner les élèves dans la conception de leur projet d'orientation
 - Un temps dédié à l'orientation en 2^{de}, en 1^{re} et en terminale
 - Deux professeurs principaux en terminale
 - La suppression des séries dans la voie générale, la rénovation des séries dans la voie technologique, un même diplôme pour tous, avec des enseignements communs, des enseignements de spécialité et la possibilité de choisir des enseignements optionnels
- Pour servir de tremplin vers la réussite dans le supérieur
 - Les lycéens bénéficient d'enseignements communs à tous, qui garantissent l'acquisition des savoirs fondamentaux et favorisent la réussite de chacun.
 - Les lycéens choisissent des enseignements de spécialité pour approfondir leurs connaissances et affiner leur projet dans leurs domaines de prédilection.

LA SCOLARITÉ AU LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

- En seconde GT : tronc commun + accompagnement personnalisé (AP)
- En **première** : tronc commun + 3 spécialités + AP (+ options)
- En **terminale** : tronc commun + 2 spécialités + AP (+ options)

LES ÉPREUVES DU BACCALAURÉAT

CONTRÔLE CONTINU

40%
de la note finale

60%
de la note finale

ÉPREUVES FINALES



10% de la note finale :
bulletins scolaires
de première et de terminale



30% de la note finale :
épreuves communes
2 séries en première
1 série en terminale



1 épreuve anticipée
en première
Français écrit et oral



4 épreuves finales
en terminale
Enseignements de spécialité (2)
Philosophie
Oral final

Des enseignements communs à tous les élèves

■ Enseignements communs :

Français : 4h

Histoire – géographie : 3h

Langues vivantes A et B (Allemand, Anglais, Chinois, Espagnol) : 5h30

Sciences économiques et sociales (SES) : 1h30

Mathématiques : 4h

Physique – chimie : 3h

Sciences de la Vie et de la Terre (SVT) : 1h30

Education physique et sportive : 2h

Enseignement moral et civique : 18h annuelles

Sciences numériques et technologie : 1h30

■ Accompagnement personnalisé :

volume horaire déterminé selon les besoins de l'élève

■ Enseignements optionnels proposés:

voie générale 1 au choix parmi :

- Arts plastiques : 3h

- Langues et cultures de l'Antiquité : 3h

- Langue vivante C (Chinois) : 3h

- Section européenne Histoire-Géographie / Anglais (sélection sur dossier) : 3h

voie technologique :

- Management et gestion : 1,5h

APRÈS LA SECONDE : VOIE GÉNÉRALE OU TECHNOLOGIQUE ?

- À la fin de l'année de seconde, chaque élève est orienté, après avis du conseil de classe :
 - En **voie générale**, auquel cas il choisit ses **enseignements de spécialité** pour la classe de première, après recommandations du conseil de classe

Ou

- Vers une série de la **voie technologique**